

33. *Roy*.—Pour un rapport sur l'emploi des déchets pour la production de l'électricité.
34. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des manoeuvres.
35. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des charretiers.
36. *Lévy*.—Pour prohiber la circulation de voitures lourdes dans certaines rues.
37. *Lapointe, L. A.*—Pour permettre à G. DeSerres de fournir l'éclairage et la force motrice.

CAHIER DE CHARGES

38. Cahier de charges pour la fourniture du gaz

MOTIONS.

39. *Martin J. B. A.*—Pour abroger le règlement No. 344.
40. *Nault*.—Pour régler l'usage des sifflets à vapeur.
41. *Martin, M.*—Pour amender la règle No. 122.

RAPPORT.

42. *Spéciale*.—Au sujet du Canal Beauharnois.

REGLEMENTS.

43. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour permettre à la Cie des Tramways de construire un tunnel sous la rue Notre-Dame. (N. Lapointe).
44. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 240. (Leclaire).

RAPPORTS

45. *Voirie*.—Au sujet du changement des lignes homologuées des rues Champlain et autres.
46. *Police*.—Au sujet de la fermeture à bonne heure des buvettes.
47. *Incendies et Eclairage*.—Soumettant un cahier de charges pour l'éclairage à l'électricité.
48. *Greffier de la Cité*.—Sur le projet d'amendement à la règle 85.
49. *Spéciale*.—Au sujet des accusations contre le surintendant du service de l'incinération.

MOTIONS.

50. *Lavallée*.—Pour annexer la Ville de Saint-Louis.
51. *Lavallée*.—Pour annexer la Ville de Notre Dame des Neiges.
52. *Lavallée*.—Pour annexer la Cité de Maisonneuve.
53. *Lévy*.—Pour amender les règlements Nos. 296 et autres.
54. *Proulx*.—Pour nommer une commission re fermeture des buvettes.

L. O. DAVID,
Greffier de la Ville.

33. *Roy*.—For a report on manufacture of electricity from garbage.
34. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of laborers.
35. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of carters.
36. *Lévy*.—To prohibit heavy vehicles in certain streets.
37. *Lapointe, L. A.*—To allow G. DeSerres to supply light and power.

SPECIFICATION.

38. Specification for the supply of gas.

MOTIONS.

39. *Martin J. B. A.*—To repeal by law No. 344.
40. *Nault*.—To regulate use of steam whistles.
41. *Martin, M.*—To amend rule No. 122.

REPORT.

42. *Special*.—Anent the Beauharnois Canal.

BY-LAWS.

43. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow M. S. Ry. Co. to construct a tunnel under Notre-Dame Street. (Lapointe, N.)
44. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 240. (Leclaire),

REPORTS.

45. *Road*.—Anent the alteration of homologated lines of Champlain and other streets.
46. *Police*.—Anent the early closing of saloons.
47. *Fire and Light*.—Submitting specification for electric lighting.
48. *City Clerk*.—On proposed amendment to Rule 85.
49. *Special*.—Re charges against superintendent of Incineration department.

MOTIONS

50. *Lavallée*.—To annex Town of St. Louis.
51. *Lavallée*.—To annex Town of N. D. des Neiges.
52. *Lavallée*.—To annex City of Maisonneuve.
53. *Lévy*.—To amend by-law No 296 et al.
54. *Proulx*.—For a committee re early closing of saloons.

L. O. DAVID,
City Clerk.



Aqueduc de Montréal

CHARBON

Des soumissions cachetées, adressées au greffier de la Ville, et déposées à son bureau, à l'Hôtel de Ville, et portant au dos les mots "Soumission pour charbon", seront reçues jusqu'à midi vendredi, le 18 janvier courant, pour la fourniture et la livraison de:

5,000 tonnes, plus ou moins, de charbon mou à vapeur, pour l'usine des pompes du bas niveau, Pointe St-Charles.

Ce charbon devra être livré aussitôt que l'entreprise aura été adjudgée, à raison d'au moins 50 tonnes par jour.

Les soumissionnaires devront spécifier l'espèce et la qualité de charbon qu'ils ont à offrir, en indiquant si c'est du charbon tout-venant ou sâssé à la mine, ou des sâssures ou du charbon de toute autre espèce, et en donnant le nom de la mine.

Un chèque certifié, au montant de \$2,000, payable à l'ordre du trésorier de la Cité, devra être déposé entre les mains dudit trésorier, et un certificat de tel dépôt sera don-



WATER WORKS

COAL

Sealed tenders addressed to the City Clerk and deposited in the office of the said City Clerk, City Hall, endorsed "Tenders for coal", will be received until noon on Friday, the 18th January 1907, for the supply and delivery of:

5,000 tons more or less, of soft steam coal for the Low Level Pumping station, Point St. Charles.

Deliveries are to be arranged for as soon as the contract has been awarded, at the rate of at least 50 tons per day.

Parties tendering must state the kind and quality of the coal they have to offer, whether run of mine, screened at the mine, screenings, or any other kind, with the name of the mine.

A certified cheque for \$2,000 shall be deposited with the City Treasurer, payable to his order. Each tenderer shall